



La COVID-19 et la situation socio-économique des migrants au Niger

Analyse des données 4Mi collectées au Niger entre juillet et septembre 2020



Janvier 2021



Le Centre sur la migration mixte (MMC) a produit cette analyse de données 4Mi avec le soutien financier et technique du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH). L'analyse fait partie d'un projet plus large du HCDH qui se concentre sur les impacts socio-économiques des droits de l'Homme des migrants au Niger dans le contexte de la COVID-19, sous les auspices de l'Initiative Surge du HCDH et de son objectif de développer des données désagrégées et des preuves afin d'éclairer la législation, la politique, la planification et la programmation au niveau du pays. Les résultats de cette analyse serviront également de base aux futures activités du projet PROMIS, une initiative conjointe de l'ONUDC et du HCDH visant à promouvoir une réponse à la traite de migrants qui soit fondée sur les droits de l'Homme, ainsi qu'à répondre efficacement aux violations des droits de l'Homme liées à la migration irrégulière en Afrique de l'Ouest.

L'analyse est fondée sur les données primaires collectées au Niger par le biais du 4Mi (le système phare de collecte de données primaires du Centre sur la migrations mixte) : une approche innovante qui permet de combler les lacunes en matière de connaissances, ainsi que d'informer les politiques et les réponses concernant la nature des mouvements migratoires mixtes.

Crédit photographique de la photographie de couverture :

Kristof Vadino, Niger.



Le Niger a ratifié la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ainsi que d'autres traités fondamentaux sur les droits de l'Homme, notamment sur les droits économiques, sociaux et culturels, sur les droits de l'enfant et sur la discrimination à l'égard des femmes. L'analyse ci-présente est ancrée dans ce cadre des droits de l'Homme ainsi que dans la richesse des analyses et des recommandations de divers mécanismes des droits de l'Homme des Nations Unies, notamment celles du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'Homme des migrants qui s'est rendu dans le pays en 2018. Dans son rapport de fin de mission, le Rapporteur spécial a noté que « Le manque de données complètes et fiables sur les migrations, y compris les migrations internes et irrégulières, a été souligné par le gouvernement comme l'une des lacunes à combler (voir la stratégie nationale de lutte contre les migrations irrégulières, p. 15) ¹ ».

Cette analyse quantitative vise à alimenter une autre recherche qualitative qui sera entreprise par le HCDH afin de fournir une analyse supplémentaire approfondie des impacts socio-économiques sur les droits de l'Homme des migrants dans la région d'Agadez au Niger. Les résultats et les recommandations des deux évaluations éclaireront les actions du HCDH, notamment l'initiative conjointe HCDH-ONUDDC, « PROMIS », et visent à fournir des données fiables pour éclairer le prochain examen du Niger par le Comité des droits des travailleurs migrants, l'examen régional du PMM ainsi que le troisième examen national volontaire du Niger en 2021. En fin de compte, l'objectif général des deux évaluations est d'informer le gouvernement du Niger, l'équipe de pays des Nations Unies, les OSC et les autres parties prenantes de l'analyse des besoins socio-économiques immédiats et à long terme des migrants dans la région d'Agadez, y compris en ce qui concerne le prochain bilan commun de pays et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, ainsi que le plan d'action national sur les migrations.

L'analyse et les recherches qui en découlent contribuent également à la réalisation des objectifs définis dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) et dans le Programme 2030 pour le développement durable, qui s'engage à « ne pas faire de laissés-pour-compte », ainsi que de son objectif 10.7 - faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées.

1 Note de bas de page 21 du rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'Homme des migrants sur sa mission au Niger en 2018 - A/HRC/41/38/Add.1

Principaux résultats

Fondée sur l'enquête 4Mi menée au Niger entre juillet et septembre 2020 auprès de 527 migrants ² (30 % de femmes, 70 % d'hommes), cette analyse vise à apporter un éclairage sur les profils des personnes interrogées et à analyser l'impact de la COVID-19 sur leur mobilité, leur moyens de subsistance et certains droits socio-économiques, à savoir : l'accès aux services de santé, l'assainissement, le logement et l'éducation. Les principales conclusions sont les suivantes :

i. Impact sur le voyage

- **Les personnes interrogées ont indiqué que la COVID-19 a eu un impact sur leurs voyages (91 %) et leurs projets de migration (49 %).** Malgré l'impact de la COVID-19 sur la mobilité des migrants, les personnes interrogées ont largement poursuivi leur voyage, bien que souvent avec des arrêts plus longs et des itinéraires modifiés - parmi les personnes interrogées qui ont déclaré avoir modifié leurs projets, seuls 11 % ont changé de destination (5 % de l'ensemble des personnes interrogées).
- Bien que le passage des frontières soit de plus en plus difficile selon 42 % des personnes interrogées, **54 % sont arrivées au Niger après que le gouvernement ait officiellement fermé les frontières le 19 mars 2020.**
- Parmi les personnes interrogées qui ont indiqué être arrivées après la pandémie (n= 252), **60 % ont déclaré que la pandémie n'avait pas influencé leur décision de migrer.** Lorsque la COVID-19 a joué un rôle, les personnes interrogées ont le plus souvent fait état de facteurs économiques.

ii. Impact sur l'éducation

- **La COVID-19 a eu un impact négatif sur l'accès des enfants à l'éducation.** Dix-sept des 27 personnes interrogées ont déclaré que, bien qu'elles aient eu au moins un enfant scolarisé avant l'épidémie, elles n'étaient plus en mesure de maintenir au moins un enfant à l'école pendant la période de la COVID-19.

iii. Impact sur l'accès à la santé

- **Les hommes semblent plus vulnérables** que les femmes en **termes d'accès à des installations sanitaires adéquates.** Par exemple, 14 % ont déclaré

ne pas avoir accès à des toilettes contre 4 % des femmes.

- **La plupart des personnes interrogées ont estimé qu'elles pouvaient avoir accès à des services de santé si elles présentaient des symptômes de la COVID-19 (52 %),** bien que 20 % d'entre elles n'en étaient pas certains. Les principaux obstacles signalés pour l'accès aux services de santé étaient : le coût (47 %), la crainte d'être arrêté, expulsé ou dénoncé (26 %), le fait de ne pas savoir où aller (15 %) et le manque de clarté des informations (13 %). Les femmes ont déclaré plus souvent que les hommes que le coût et le manque d'information constituaient un obstacle.

iv. Impact sur le logement adéquat

- Plus de la moitié des personnes interrogées ont déclaré avoir suffisamment d'espace dans leur lieu de résidence pour maintenir une distance physique. Cependant, **pour ceux qui n'ont pas pu prendre de mesures de prévention contre la COVID-19 (21 %), le principal obstacle était l'incapacité à maintenir une distance physique en raison des conditions de vie. C'était le cas en particulier pour les femmes -** 78 % des femmes ne prenant pas de précautions ont déclaré être incapables de maintenir une distance physique au sein de leur domicile en raison de leurs conditions de vie et 52 % ont déclaré être incapables de le faire au travail, contre 29 % et 18 % des hommes ne prenant pas de précautions, respectivement.

v. Impact sur le travail

- **La COVID-19 a eu un impact économique plus important sur les hommes que sur les femmes qui ont répondu à l'enquête, et ce, en raison de la perte de leur emploi.** Alors que 40 % des personnes interrogées qui avaient un revenu avant la crise (n = 357) ont déclaré avoir perdu des revenus à cause de la perte de travail due à la pandémie, cette perte a touché 45 % des hommes contre 27 % des femmes. Et ce, malgré le fait qu'ils gagnaient des revenus à peu près équivalents avant la pandémie (65 % pour les femmes, 69 % pour les hommes). En outre, les conséquences de la perte de revenus en général (c'est-à-dire la perte de revenus du travail + la perte du soutien financier de la famille) ont touché les

2 Le MMC utilise normalement le terme « réfugiés et migrants » pour désigner tous ceux qui font partie de mouvements migratoires mixtes, sauf s'il s'agit d'un groupe particulier de personnes ayant un statut défini au sein de ces flux. Voir la définition complète de la migration mixte et la terminologie associée du MMC [ici. Comme il n'existe pas de définition universelle et juridique du terme « migrant », le HCDH, conformément à son mandat de promotion et de protection des droits humains de toutes les personnes, décrit un migrant international comme « toute personne qui se trouve en dehors d'un État dont elle est citoyenne ou ressortissante » et utilise le terme « migrant » comme terme neutre \(et général\) pour désigner à la fois les migrants et les réfugiés. Compte tenu du partenariat entre le HCDH et le MMC pour élaborer cette publication conjointe, le terme « migrant » est utilisé dans tout le document.](#)

hommes dans une plus large mesure. Les hommes ont plus souvent que les femmes déclaré ne pas avoir les moyens de s'acheter des biens de première nécessité, perdre leur logement et ne pas pouvoir poursuivre leur voyage en raison de cette perte de revenu.

Méthodologie

L'initiative 4Mi (mécanisme de suivi des migrations mixtes) est le système phare de collecte de données primaires du Centre sur la migration mixte. Cette approche innovante permet de combler les lacunes en matière de connaissances et d'informer les politiques et les réponses concernant la nature des mouvements migratoires mixtes. Le recrutement des personnes interrogées se fait normalement en face à face. Cependant, en raison de la pandémie de la COVID-19, le recrutement en face à face et la collecte de données ont été suspendus ou mis en pause pendant différentes périodes dans les 20 pays où le 4Mi est mis en œuvre dans sept régions.

Le MMC a répondu à la crise de la COVID-19 en modifiant les données qu'il collecte et la façon dont elles sont collectées. Les personnes interrogées sont sélectionnées par le biais d'un certain nombre de mécanismes à distance ou tiers ; l'échantillonnage se fait par un mélange d'approches intentionnelles et en boule de neige. Une nouvelle enquête se concentre sur l'impact de la COVID-19 sur les migrants, et les enquêtes sont

administrées par téléphone par les moniteurs du 4Mi chargés de l'enquête en Afrique de l'Ouest : au Mali, au Niger et au Burkina Faso.

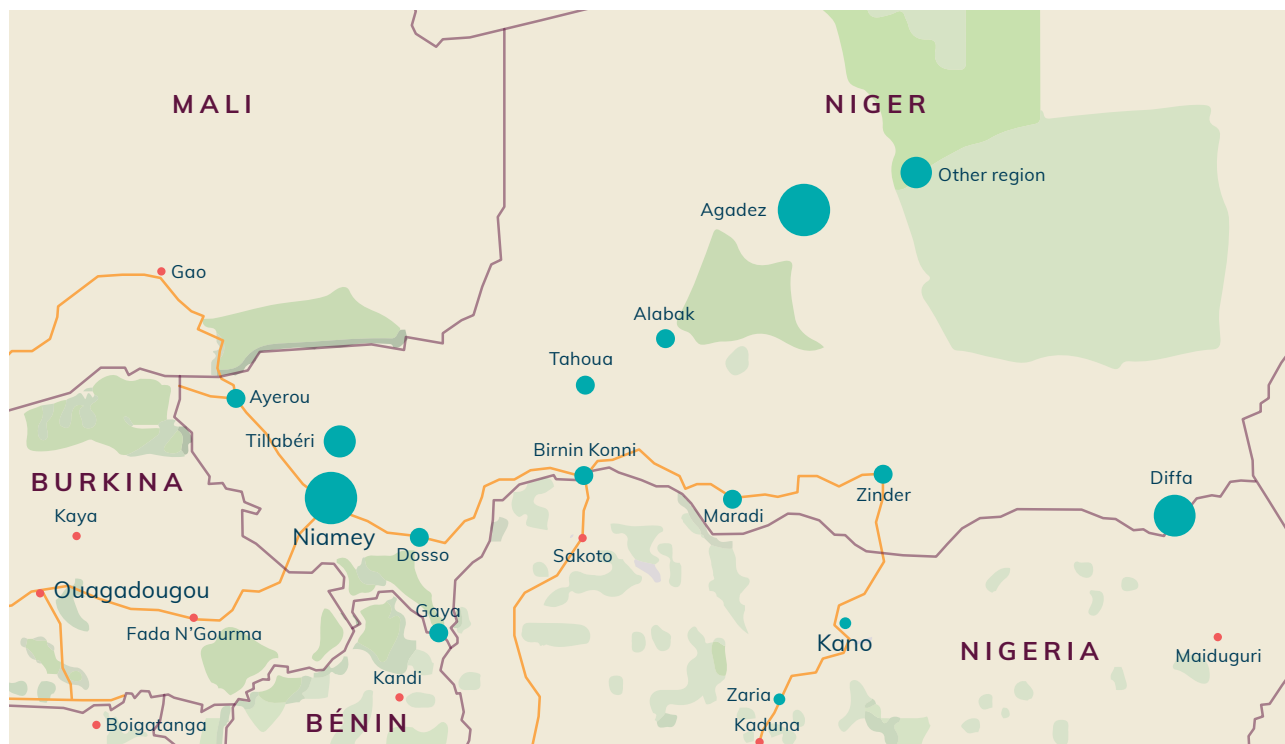
Étant donné que la méthodologie du 4Mi est adaptée pour cibler les personnes en déplacement - une population dont la fluidité la rend à la fois difficile à atteindre et difficile à compter - la collecte de données du 4Mi utilise une approche d'échantillonnage non probabiliste, et par conséquent, n'est pas censée être représentative du volume global ou des caractéristiques des personnes en déplacement dans la région³. Bien que des mesures aient été mises en place pour vérifier et (dans la mesure du possible) pour contrôler les biais et protéger les données personnelles, le passage au recrutement et à la collecte de données à distance entraîne des biais et des risques potentiels supplémentaires, qui ne peuvent être totalement évités.

Les 527 entretiens réalisés au Niger entre juillet et septembre 2020 ont été répartis géographiquement comme suit :

157 à Agadez, 145 à Niamey, 79 à Diffa, 60 à Tillabéri, 12 à Zinder, le reste étant réparti sur 69 sites différents, dont Dosso, Ayérou, Maradi, Gaya, etc.

Voir l'analyse du 4Mi et les détails de la méthodologie sur www.mixedmigration.org/4mi

Graphique 1. Lieux des personnes interrogées du 4Mi



3 [MMC \(2019\) Foire aux questions \(FAQ\)](#)

Profils et statuts des migrants

Entre juillet et septembre 2020, un total de 527 migrants ont été interrogés par le 4Mi au Niger. Les onze moniteurs chargés de l'enquête ont interrogé des femmes (30 %) et des hommes (70 %) par téléphone ⁴. Au total, 59 % des personnes interrogées avaient entre 25 et 34 ans,

34 % avaient entre 35 et 51 ans et 15 % avaient entre 19 et 24 ans. Les nationalités les plus courantes parmi les personnes interrogées étaient : Nigeria, Tchad, Mali, Burkina Faso, Cameroun et Togo. Ainsi, 75 % des personnes interrogées au Niger étaient originaires des pays de la CEDEAO ⁵.

Tableau 1. Composition de l'échantillon : nationalité et sexe

Nationalité	Femmes (30%)	Hommes (70%)	Total des personnes interrogées
Bénin	18	12	30
Burkina Faso	7	37	44
Cameroun	11	32	43
Tchad	12	46	58
Mali	16	37	53
Nigeria	43	53	96
Togo	17	26	43
Total	158	369	527

32 % des personnes interrogées ont déclaré être des migrants en situation régulière n'ayant pas besoin de permis. Cependant, **39 % ont déclaré être au Niger de façon irrégulière** (n=207, dont 72 femmes) dont 15 % du Nigeria, 14 % du Tchad, 11 % du Togo, 8 % de la Côte d'Ivoire et 8 % du Cameroun. Les citoyens des pays de la CEDEAO qui ont déclaré être présents au Niger de manière irrégulière peuvent ne pas disposer d'un certificat de voyage valide de la CEDEAO tel qu'institutionnalisé en 2014 par les pays membres de la CEDEAO. Au total, 7 % ont déclaré être des demandeurs d'asile (n=37), principalement du Cameroun et du Tchad.

Jusqu'à 14 % des personnes interrogées ont déclaré avoir des enfants de moins de 18 ans à leur charge (n=74). Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer cela (respectivement 24 % contre 10 %). Parmi les personnes interrogées ayant des enfants à charge, les femmes sont également plus nombreuses à déclarer avoir eu au moins un enfant à charge trop jeune pour aller à l'école avant l'épidémie (16 femmes contre 11 hommes sur 37 au total voyageant avec au moins un enfant trop jeune pour aller à l'école).

Les personnes interrogées avaient généralement reçu une instruction. Alors que 10 % n'avaient pas suivi de scolarité formelle, **32 % avaient terminé leurs études secondaires**, 23 % avaient suivi une formation professionnelle et 9 % avaient terminé leurs études universitaires. Les femmes ont fait état d'un niveau d'accès à l'éducation légèrement inférieur avec 13 % d'entre elles déclarant n'avoir suivi aucune scolarité, contre 9 % des hommes. Toutefois, les femmes ont déclaré avoir davantage fréquenté l'école primaire (respectivement 16 % et 12 % des hommes), ce qui pourrait s'expliquer par le pourcentage plus élevé d'hommes déclarant avoir suivi un enseignement primaire religieux (11 % des hommes, 6 % des femmes). Le taux d'achèvement des études secondaires (33 % et 32 %) et universitaires (8 % de femmes, 9 % d'hommes) sont plus proches.

4 Reconnaissant le rôle que le sexe peut jouer pour mettre les personnes interrogées à l'aise et fournir un environnement propice au partage, l'approche de l'échantillonnage s'efforce également d'assurer une forte représentation des femmes. Au cours de leur formation, les moniteurs du 4Mi sont encouragés à identifier et mener des enquêtes auprès de femmes migrantes. Au moment de la rédaction du présent rapport, il y avait 37 moniteurs chargés de l'enquête dans la région, dont dix femmes. Au Niger, l'échantillon du 4Mi comprend un pourcentage plus élevé de femmes que les 23 % de femmes identifiées par le DTM de l'OIM en septembre 2020. Cela s'explique par le fait qu'une monitrice du 4Mi est spécifiquement chargée de recruter des femmes au Niger pour s'assurer que leurs voix sont entendues.

5 La CEDEAO, Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, comprend le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo.

COVID-19 et mobilité

Décisions en matière de migration

Avant la COVID-19, les conditions économiques jouaient un rôle important dans les décisions des personnes interrogées en matière de migration. 86 % des personnes interrogées au Niger ont déclaré avoir quitté le pays pour des raisons économiques, la différence entre les sexes étant faible. Cependant, les femmes interrogées ont indiqué plus souvent que les hommes que leur départ était dû à un manque d'accès aux services et/ou à la corruption (17 % contre 8 % des hommes) et à des raisons personnelles/familiales (38 % contre 24 % des hommes). Les hommes ont plus souvent cité une culture de migration/tradition comme raison de leur départ (16 % contre 9 % pour les femmes) ⁶.

La plupart des personnes interrogées ne considèrent pas que la COVID-19 a influencé leurs décisions en matière de migration. En outre, 57 % ont déclaré que la COVID-19 n'avait pas influencé leur décision de quitter leur pays. Parmi les personnes interrogées qui ont indiqué être arrivées après l'apparition de la pandémie, seuls 41 % ont déclaré que la COVID-19 avait influencé leur décision de migration. Parmi ces personnes interrogées, les raisons économiques (77 %), les raisons familiales et/ou personnelles (36 %) et la culture de la migration (24 %) ont été le plus souvent citées en rapport avec la COVID-19.

Voyage et projets

Un total de 91 % des personnes interrogées ont déclaré que la COVID-19 avait eu un impact sur leur voyage, mais moins de la moitié ont déclaré avoir modifié leurs projets (par exemple en ce qui concerne l'itinéraire, la destination, le retour au pays, la durée du séjour dans leur lieu actuel). Cela semble indiquer que les projets de migration sont durables, même en dépit des contraintes causées par la pandémie. Parmi les 49 % qui ont déclaré avoir modifié leur plan de migration, beaucoup ont changé d'itinéraire mais ont conservé la même destination (41 %) et/ou se sont arrêtés plus longtemps (33 %). Un faible pourcentage de personnes interrogées ont changé de destination (11 %) et/ou ont décidé de rentrer chez eux (10 %).

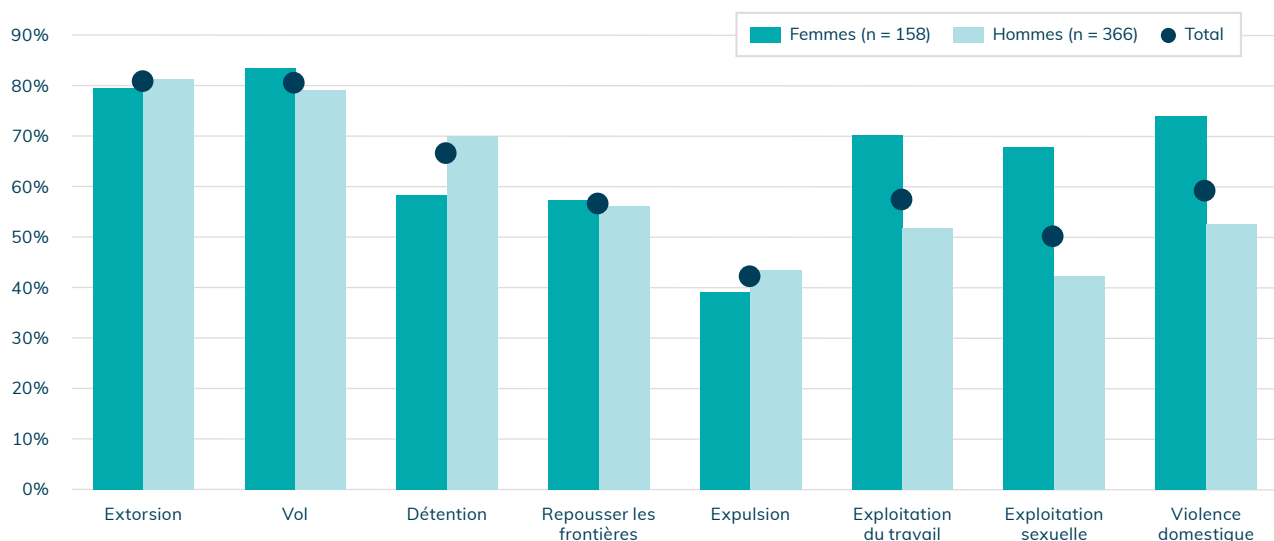
Parmi les 91 % de personnes interrogées qui ont indiqué que la COVID-19 avait eu un impact sur leur voyage, les effets communs comprenaient : une difficulté accrue à traverser les frontières (88 %) et à se déplacer à l'intérieur du pays (39 %), ainsi que la peur de se déplacer en raison de la pandémie (49 %). Les hommes ont fait état d'impacts plus importants sur leur voyage que les femmes, se déclarant plus souvent effrayés de se déplacer en raison du virus (54 % contre 37 %) et moins en mesure de pouvoir payer le voyage (14 % contre 2 %). En revanche, les femmes ont déclaré avoir plus de difficultés à traverser les frontières (46 % contre 40 %).

Des risques de protection accrus

La majorité des personnes interrogées au Niger s'accordaient à dire que, selon leur expérience, le risque d'extorsion (81 %), de vol (80 %), de détention (66 %), de violence domestique (59 %), d'exploitation du travail

(57 %), de refoulement aux frontières (56 %) et d'exploitation sexuelle (50 %) au cours de leur voyage avait augmenté depuis la COVID-19 ⁷. En cumulant tous les incidents de protection couverts par l'enquête 8, 66 %

Graphique 2 : Pourcentage des répondants qui sont d'accord et tout à fait d'accord avec le fait que les risques de protection ont augmenté depuis le début de la Covid-19



⁶ Une culture de la migration fait généralement référence aux croyances culturelles et/ou aux modèles sociaux qui incitent les gens à se déplacer.

⁷ L'échantillon diffère selon la question posée, certaines questions ayant un taux de réponse plus élevé que d'autres.

⁸ Les types de risques de protection mesurés comprennent : l'extorsion, le vol, la détention, la violence domestique, l'exploitation du travail, le refoulement aux frontières, l'exploitation sexuelle et la déportation.

des **femmes interrogées étaient d'accord pour dire qu'il y avait un risque accru de telles violations de la protection depuis la COVID-19**, contre 59 % des hommes.

Plus précisément, les femmes sont plus souvent d'accord que les hommes pour dire que l'exploitation sexuelle (68 %), l'exploitation du travail (70 %) et la violence domestique (74 %) ont augmenté depuis la pandémie de COVID-19 (42 %, 52 % et 52 % respectivement). D'autre part, les hommes sont plus souvent d'accord que les femmes (58 %) pour dire que la détention a augmenté (70 %).

Accès des enfants à l'éducation pendant le voyage

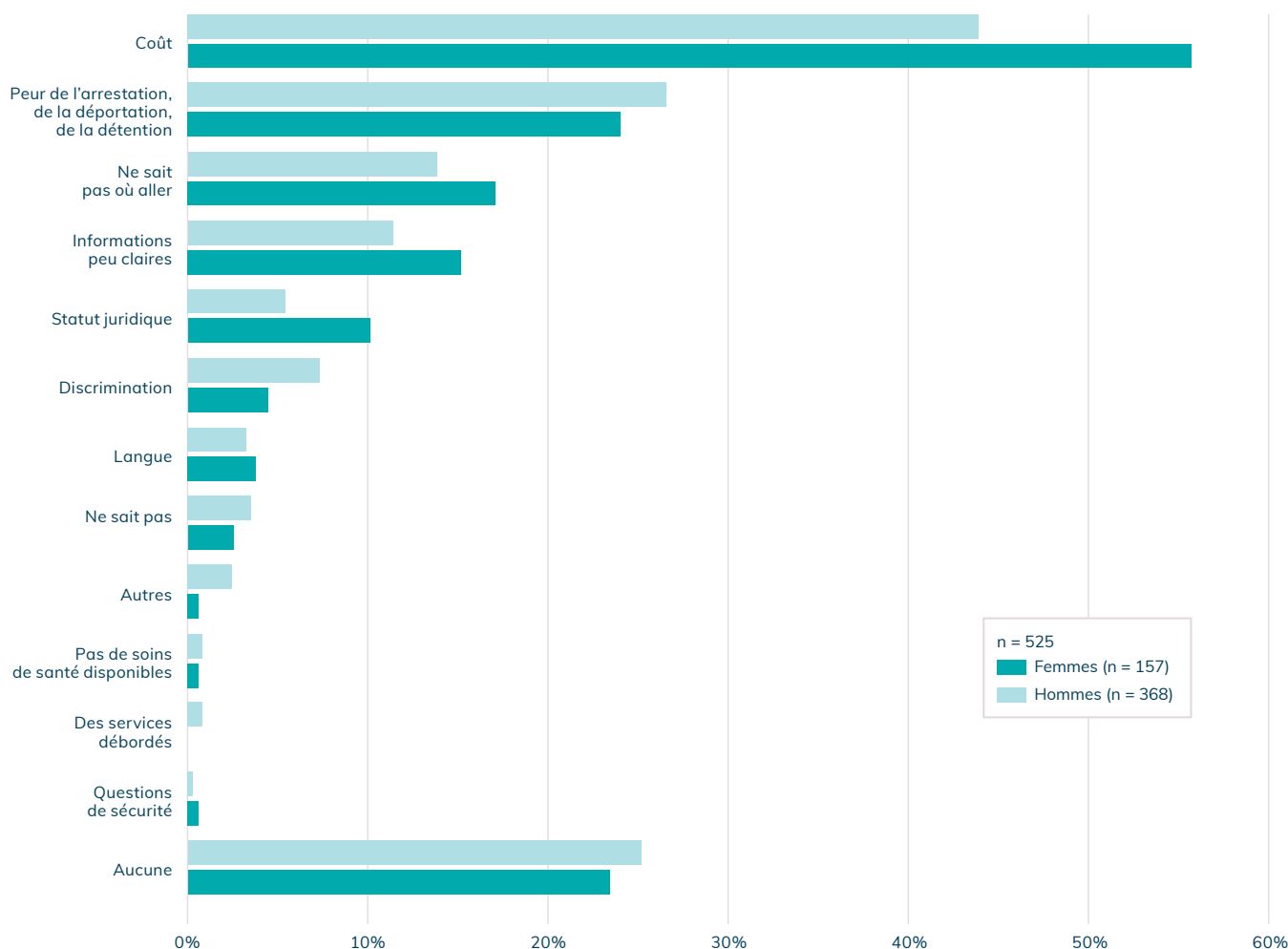
Dans l'ensemble, 14 % des personnes interrogées voyageaient avec des enfants dont ils avaient la charge (n=75 dont 38 femmes). Un peu moins de personnes interrogées (9 %) ont déclaré voyager avec au moins un enfant ayant l'âge d'aller à l'école (n=46). Dans ce groupe, 61 % ont déclaré qu'au moins un de leurs enfants était scolarisé avant l'épidémie (n=27). La COVID-19 a eu

un impact négatif sur l'accès des enfants à l'éducation. Parmi les personnes interrogées qui avaient au moins un enfant scolarisé avant l'épidémie (n=27), 10 hommes sur 15 et 7 femmes sur 12 ont déclaré que ce n'était plus le cas au moment de l'entretien.

Accès aux services de santé

La moitié des personnes interrogées ont estimé qu'ils pouvaient avoir accès aux services de santé s'ils présentaient des symptômes de la COVID-19 (52 %). Les principaux obstacles à l'accès aux services de santé mentionnés étaient : le coût (47 %), la crainte d'être arrêté, déporté ou dénoncé (26 %), le fait de ne pas savoir où aller (15 %) et le manque de clarté des informations (13 %) (voir le graphique 3). Environ 25 % des personnes interrogées ont déclaré ne pas rencontrer d'obstacles. Les femmes ont plus souvent que les hommes (44 %, 22 % et 5 % respectivement) déclaré que le coût (56 %), le manque d'information (28 %) et le statut juridique (10 %) ⁹ constituaient des obstacles à l'accès aux services de santé. La discrimination à l'égard des étrangers n'a été signalée que par 6 % des personnes interrogées.

Graphique 3 : Quels sont les obstacles à l'accès aux services de santé ?



9 La relation entre le statut juridique et les obstacles à l'accès aux services de santé doit être comprise en relation avec la crainte d'être arrêté, déporté ou dénoncé.

Assainissement, logement et capacité d'éloignement physique

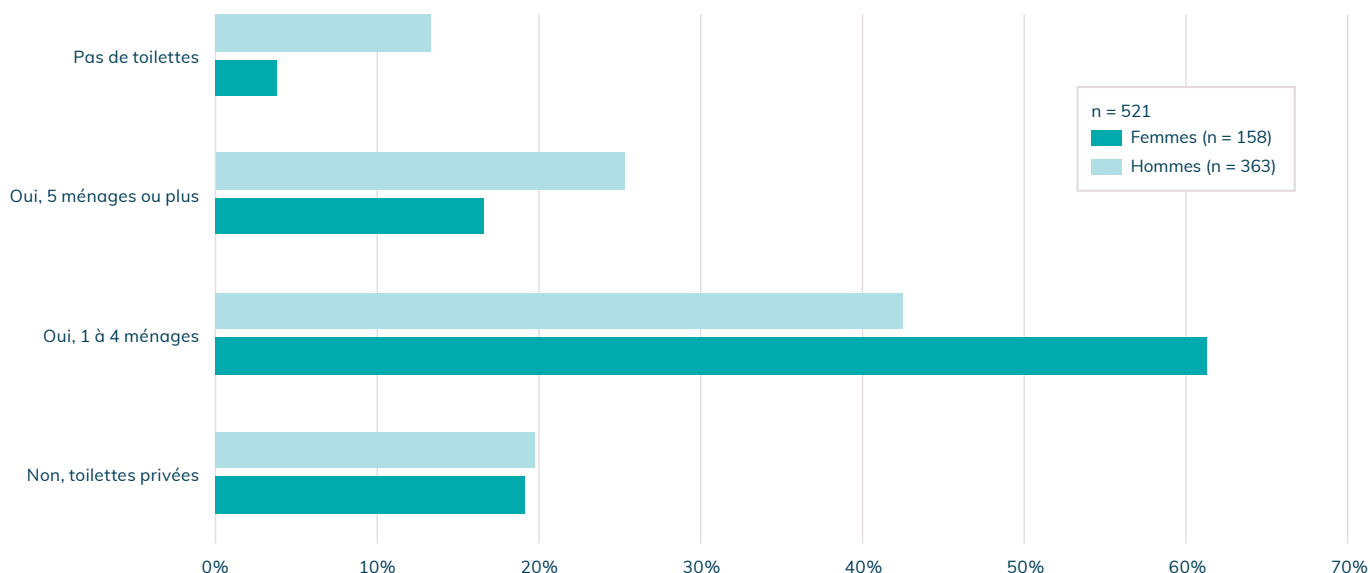
La situation de vie des personnes interrogées peut affecter leur capacité à se protéger contre la COVID-19. En effet, 56 % des personnes interrogées ont déclaré qu'elles vivaient dans un endroit suffisamment spacieux pour pouvoir respecter la distance recommandée de 1,5 m entre eux. Cependant, **pour ceux qui ne pouvaient pas prendre de mesures de prévention contre la COVID-19 (21 %), le principal obstacle était l'incapacité à maintenir une distance physique en raison des conditions de vie.**

La situation du logement des hommes semble plus précaire que celle des femmes. Les hommes déclaraient

plus fréquemment une perte de logement due à une perte de revenus (15 %) que les femmes (0 %). En outre, les hommes vivaient plus fréquemment dans des abris collectifs (34 % contre 22 %) et étaient moins susceptibles que les femmes de vivre dans un logement privé (48 % et 62 % respectivement).

Les hommes semblaient plus vulnérables que les femmes en termes d'accès à l'assainissement. Dans l'ensemble, peu de personnes interrogées ont déclaré disposer de toilettes privées (19 % de femmes et 20 % d'hommes). Les hommes étaient plus nombreux à partager des toilettes avec 5 ménages ou plus (25 % contre 16 % de femmes), et 13 % des personnes interrogées ont déclaré ne pas avoir de toilettes du tout (contre 4 % de femmes).

Graphique 4 : Partagez-vous des toilettes avec d'autres ?



Néanmoins, **plus de femmes que d'hommes ont déclaré avoir du mal à pratiquer la prévention contre la COVID-19.** Environ 21 % des personnes interrogées (n = 111) ont déclaré ne pas prendre de mesures de prévention contre la COVID-19, les femmes (29 %) étant plus nombreuses que les hommes (18 %) à ne pas en prendre. Aussi, 78% des femmes ne prenant aucune mesure de prévention contre la COVID-19 (36 sur 46) ont déclaré ne pas pouvoir maintenir de distances physiques en raison de leurs conditions de vie, contre 29 % des hommes (19 sur 65). Là encore, la nécessité de s'occuper des enfants est un facteur possible qui pourrait contribuer à expliquer cette disparité. Les femmes étaient plus nombreuses que les hommes à voyager avec des enfants dont elles ont la charge (24 % contre 10 %), et parmi ces personnes interrogées, les femmes sont plus nombreuses à avoir à la maison au moins un enfant qui n'est pas en âge d'aller à l'école (43 % contre 30 % des hommes).

En outre, 52 % des femmes qui n'ont pris aucune mesure de prévention ont déclaré ne pas pouvoir maintenir les distances physiques sur leur lieu de travail, contre 18 % des hommes. Étant donné que moins de femmes que d'hommes ont déclaré avoir perdu des revenus professionnels pendant la pandémie (27 % contre 45 %), il se peut que les femmes aient continué à travailler pendant toute la durée de la pandémie dans des milieux où la distanciation physique était difficile.

Enfin, les femmes qui ne prennent pas de mesures contre la COVID-19 citaient également plus souvent le manque d'équipements tels que les masques (46 % contre 26 % d'hommes).

Impacts économiques de la COVID-19

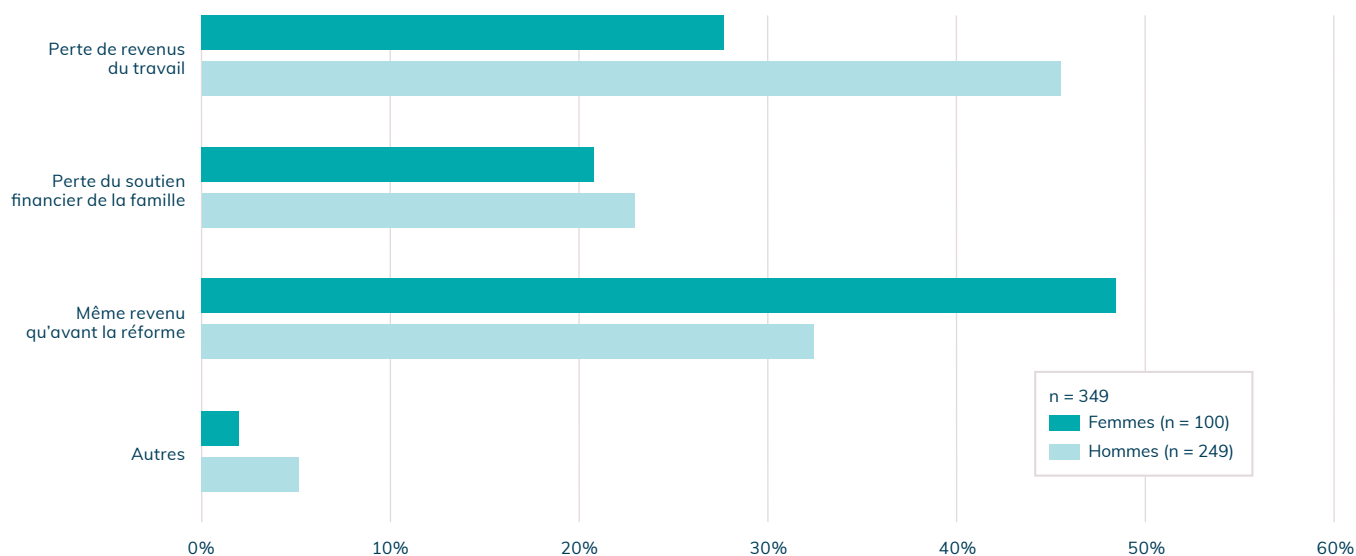
Ainsi, 32 % des personnes interrogées n'avaient pas de revenus 10 avant la pandémie et étaient potentiellement déjà vulnérables. Parmi les personnes interrogées qui avaient un revenu avant la pandémie (n = 349), 37 % ont déclaré que leur revenu était resté le même, ce qui indique qu'une grande partie a subi une baisse de revenu qui a probablement rendu un plus grand nombre de personnes plus vulnérables.

Les revenus des femmes ont été moins touchés pendant la pandémie que ceux des hommes. Par exemple, 48 % des femmes interrogées qui avaient un revenu avant la pandémie ont déclaré que leur revenu était resté le même pendant la pandémie, contre 32 % des hommes interrogés qui avaient un revenu avant la pandémie. En outre, 45 % des hommes qui avaient un revenu avant

la pandémie ont déclaré avoir perdu des revenus en raison de la perte de leur travail, contre seulement 27 % des femmes (40 % dans l'ensemble). Et ce, même si une proportion assez similaire d'hommes et de femmes ont déclaré avoir gagné un revenu avant la pandémie (65 % de femmes et 69 % d'hommes).

En ce qui concerne les conséquences des impacts économiques, plus de la moitié des personnes interrogées qui ont perdu des revenus étaient en train d'épuiser leurs économies (58 %), et 27 % ont déclaré s'être endettées, sans grande différence entre les sexes. Parmi ceux qui ont déclaré avoir perdu des revenus (n=203)¹¹, les hommes ont également déclaré plus fréquemment ne pas pouvoir payer des biens de base (30 % pour les hommes, 18 % pour les femmes) et avoir perdu leur logement (13 % pour les hommes, 0 % pour les femmes). Cela peut expliquer en partie pourquoi les hommes sont plus nombreux que les femmes à vivre dans des centres d'hébergement collectif.

Graphique 5 : Avez-vous perdu des revenus en raison des restrictions liées aux coronavirus ?



Les conséquences économiques de la COVID-19, qui sont liées au genre, ont peut-être aussi influencé les voyages et les projets migratoires des personnes interrogées. Par exemple, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes de déclarer qu'elles n'avaient pas changé leurs projets migratoires (60 % contre 48 %), ce qui peut s'expliquer en partie par le fait que parmi les personnes ayant un revenu avant la crise, 31 % des femmes ont déclaré une perte de revenu en général contre 42 % des hommes. En outre, les hommes ont plus souvent déclaré ne pas pouvoir continuer à voyager en raison d'une perte de revenus en général (31 % des hommes

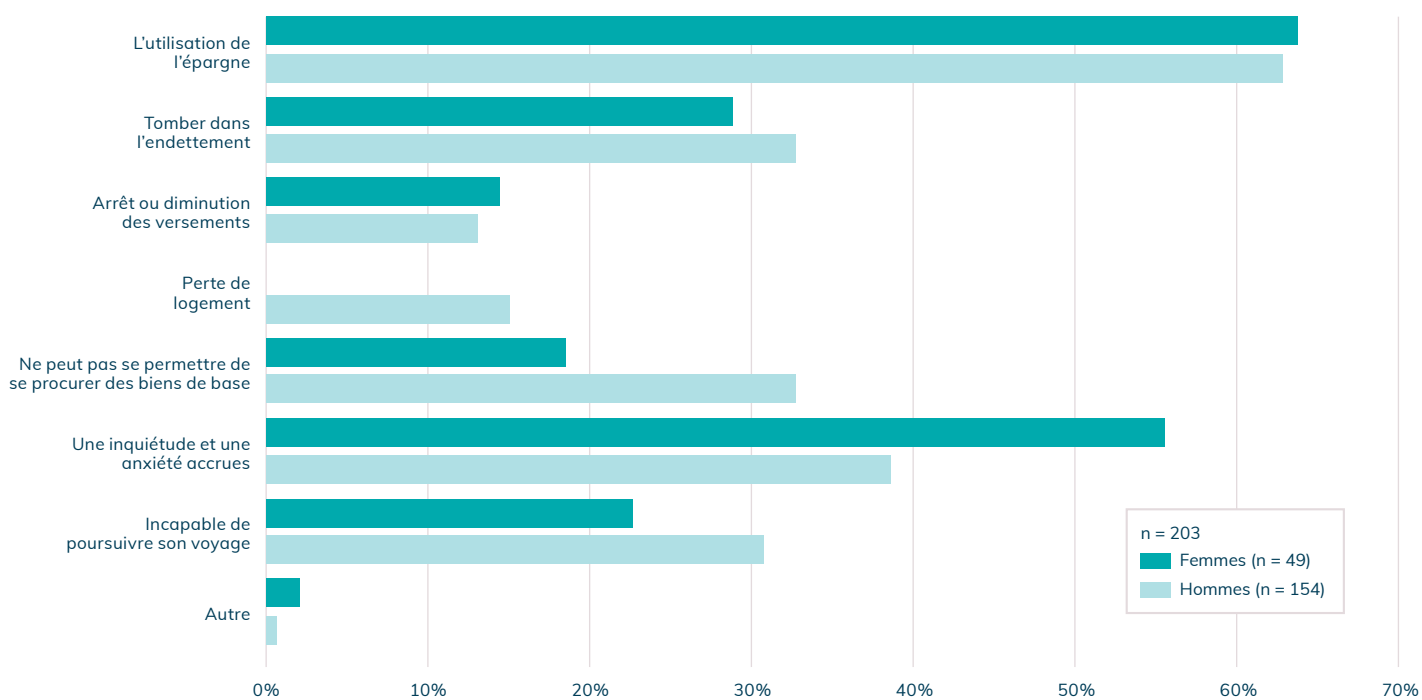
qui ont perdu des revenus contre 22 % des femmes qui ont perdu des revenus).

Les personnes interrogées avec enfants ayant perdu un certain type de revenu (n=28) ont plus souvent déclaré être en train d'épuiser leurs économies (68 % contre 61 % pour ceux sans enfants), s'être endetté (46 % contre 29 % pour ceux sans enfants) et avoir éprouvé davantage d'inquiétude et d'anxiété (54 % contre 41 % pour ceux sans enfants). Cette forte incidence de l'endettement pourrait en outre indiquer que les migrants voyageant avec des enfants sont particulièrement vulnérables sur le plan économique.

10 Le revenu comprend ici à la fois le revenu du travail et le soutien financier de la famille.

11 Soit la perte du revenu du travail, soit le soutien financier de la famille.

Graphique 6 : Quel a été l'impact de la perte de revenus ?





Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'Homme fait partie du Secrétariat des Nations Unies et est la principale entité des Nations Unies en matière de droits de l'Homme. Il représente l'engagement du monde à promouvoir et à protéger l'ensemble des droits de l'Homme et des libertés énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Le MMC est un réseau mondial composé de sept centres régionaux et d'une unité centrale à Genève qui s'occupe de la collecte de données, de la recherche, de l'analyse et de l'élaboration de politiques sur la migration mixte. Le MMC est une source majeure de données, de recherches, d'analyses ainsi que d'expertises indépendantes et de haute qualité sur la migration mixte. Le MMC vise à mieux comprendre la migration mixte, à avoir un impact positif sur les politiques migratoires mondiales et régionales, à fournir des réponses de protection fondées sur des données probantes pour les personnes en déplacement et à stimuler une réflexion avant-gardiste dans les débats publics et politiques sur la migration mixte. Le MMC met l'accent sur les droits de l'Homme et la protection de toutes les personnes en déplacement. Le MMC fait partie du Conseil danois pour les réfugiés (DRC) et est régi par ce dernier. Des équipes mondiales et régionales du MMC sont basées à Amman, Copenhague, Dakar, Genève, Nairobi, Tunis, Bogota et Bangkok.

Plus en savoir plus :

Pour plus d'informations, visitez le site : mixedmigration.org
et suivez-nous sur : @mixedmigration

